EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ARMEL

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20261014-2026_053-DE

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre, le conseil municipal de la commune de Saint-Armel, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le huit octobre deux mille vingt-six, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales.
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votants : 18
Date d'affichage des délibérations : le 19.10.2026

Présents : M. CHÉREL, maire, M. DELANOË, M. HÉLIGON (arrivé à 19h35), Mme SALLOU, adjoints, M. BERNARD, Mme BOHUON, M. BOUTHMY, Mme COHIGNAC, M. DIVET, Mme GIBOIRE, Mme GOUPIL, M. HIGNET, M. LEVILAIN, Mme PHILIPPE, Mme RENAULT, M. ROUVRAIS, Mme SALLOU
Absentes excusées : Mme PELTIER, Mme RAMAGE
Pouvoir : Mme PELTIER à Mme SALLOU

Mme BOHUON a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

2026-053 – ADG – INTERCOMMUNALITÉS – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DU WEEK-END À LA RUE 2027 – DÉLÉGATION AU MAIRE

Après une première édition à trois communes, en 2017, une deuxième édition à quatre communes, en 2018, puis une troisième à cinq, en 2019, la commune de Bourgbarré a rejoint les communes partenaires de Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel et Vern-sur-Seiche pour poursuivre la mise en œuvre d'un projet culturel commun : l'organisation d'un week-end autour des arts de la rue, du 14 au 17 mai 2027.

Ce projet contribue, d'une part, à favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre, répondant ainsi aux objectifs culturels que se sont donnés les six communes, et, d'autre part, à susciter des moments de rencontre entre les populations qui partagent un bassin de vie et à « faire territoire ».

Les six communes précitées s'associent donc pour l'organisation de cet événement qui permettra, notamment, à chaque commune, d'accueillir un spectacle dans le cadre d'une programmation artistique concertée.

Si chaque commune finance de façon autonome la diffusion du spectacle, qui est proposé sur son territoire, ainsi que la rémunération des prestataires lors des actions culturelles, les demandes de subventions concernant les mutualisations d'actions culturelles et d'actions de communication (création graphique, impressions, distribution, édition) seront, cette année, portées par la commune de Saint-Armel.

Le projet de convention de partenariat a été transmis, en amont, aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. donne son accord au projet de participation de la commune à l'organisation du festival « Un Weekend à la Rue » pour l'édition 2027 ;

2. approuve le contenu de la convention intercommunale ;

3. autorise M. le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce relative à cette manifestation.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20261014-2026_053-DE

Pour extrait conforme
Le 16.10.2026
Le Maire,



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte reçu
à la Préfecture le :
Affiché à la Mairie le : 19.10.2026
Le Maire,